

Membres	16
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220608-DEL-2022-29-DE
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-29

OBJET : PROGRAMME LEADER MONTS ET BARRAGES - PROLONGATION STAGIAIRE ÉVALUATION

Monsieur le Président rappelle que conformément à la décision du Bureau syndical du 9 mars 2022, le PETR accueille dans le cadre de l'évaluation du programme Leader, Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY, étudiante en Master II « Droit de l'Environnement et de l'Urbanisme » à l'Université de Limoges.

Ce stage initialement prévu sur la période allant du 4 avril au 31 août 2022, peut être prolongé d'un mois soit jusqu'au 30 septembre 2022. Cette prolongation de stage avait été évoquée lors de la signature de la convention avec l'Université et permettra de finaliser l'évaluation du programme Leader.

Monsieur le Président rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 et que Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY percevra pour cette période supplémentaire, une gratification de stage correspondant selon les textes en vigueur à un taux horaire de 3,90 €. Aucune cotisation sociale (patronale et salariale) n'est à acquitter. Dans le cadre de cette mission, les frais de déplacements de Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY seront également pris en charge par le PETR du Pays Monts et Barrages.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité cette proposition de prolongation de stage pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**